

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 21 janvier 2011
(convocation du 10 janvier 2011)

Aujourd'hui Vendredi Vingt Et Un Janvier Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick,
Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure,
M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas,
M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, Mme ISTE Michèle,
M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick,
M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte,
M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude,
Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas,
M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie,
M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie,
Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard,
M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine,
M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul,
M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre,
M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard,
Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel,
M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PENEL Gilles,
M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy,
M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, M. TRIJOLET Thierry,
Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. EGRON Jean-François
Mme CARTRON Françoise à M. BENOIT Jean-Jacques
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal
M. PIERRE Maurice à M. PEREZ Jean-Michel
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
M. TOUZEAU Jean à M. FREYGEFOND Ludovic
M. TURON Jean-Pierre à M. FELTESSE Vincent
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. MAURRAS Franck à M. SOUBABERE Pierre
Mme CAZALET Anne-Marie à M. DUCASSOU Dominique
M. DAVID Yohan à M. SOLARI Joël
M. DELAUX Stéphan à M. DUPOUY Alain
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard

Mlle EL KHADIR Samira à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 9h50
Mme FAORO Michèle à Mme FOURCADE Paulette
M. GUICHEBARROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas à partir de 10h20
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques jusqu'à 10h
Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre
Mme LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic jusqu'à 10h30
M. LOTHAIRE Pierre à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. MOGA Alain à M. SIBE Maxime à partir de 9h45
Mme PARCELIER Muriel à Mme COLLET Brigitte
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine à partir de 10h30
Mme SAINT-ORICE Nicole à Mme BREZILLON Anne
M. SENE Malick à M. MOULINIER Maxime
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne

LA SEANCE EST OUVERTE

**Régie de l'abattoir - Budget d'exploitation de l'exercice 2010 - Décision
modificative n°4 - Créances irrécouvrables - Admission en non-valeur-
Autorisation**

Monsieur SOUBIRAN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de l'exécution du budget de l'exercice 2010, il y a lieu de procéder à des virements de crédits et inscriptions nouvelles, afin d'admettre en non-valeur, à la demande de Monsieur le Receveur de la Communauté Urbaine, diverses créances pour un montant de 16 644,99 Euros.

Ces créances se décomposent de la manière suivante :

NOM DU REDEVABLE	MONTANT A RECOUVRER	ANNEE DE LA CREANCE
ETS MASSONNIERE	108.87	1999
ETS MOIGNER LAVENAC	218.76	1999
ETS MOIGNER LAVENAC	218.76	1999
ETS MOIGNER LAVENAC	218.76	1999
BEDDEDE Fabrice	45.73	2000
BONNAUD Jean-Pierre N	2.79	2005
BONNAUD Jean-Pierre N	5.07	2005
BONNAUD Jean-Pierre N	1.26	2005
MINCOY Michel Nc	4.78	2006
MINCOY Michel Nc	7.74	2006
LECOFFRE & ANSEL	4 188.18	2006
LECOFFRE & ANSEL	2 456.04	2006
LECOFFRE & ANSEL	1 381.78	2006
LECOFFRE & ANSEL	3 655.20	2006
LECOFFRE & ANSEL	900.05	2006
LECOFFRE & ANSEL	1 286.13	2006
LECOFFRE & ANSEL	364.76	2006
LECOFFRE & ANSEL	210.23	2006
LECOFFRE & ANSEL	1 167.08	2006
LECOFFRE & ANSEL	130.53	2006
LE LAY	62.62	2006
LE LAY	9.86	2006
VIGOUREUX Christophe	0.01	2008

Il s'agit, pour l'essentiel, de débiteurs faisant l'objet d'une procédure collective d'apurement pour lesquels une clôture pour insuffisance d'actifs a été prononcée ou de créances.

La régularisation de cette opération sera effectuée par mandatement de ladite somme sur les crédits ouverts à cet effet dans le cadre de la présente décision modificative n° 4 du budget d'exploitation 2010, étant précisé que l'admission en non-valeur est une mesure d'ordre budgétaire et comptable qui a pour but d'annuler des écritures de prise en charge du comptable des créances irrécouvrables.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU la loi n°66-1069 du 31 décembre 1966 et les articles R 2222-1 et suivants du CGCT,

VU la délibération n° 90/679 portant création de la Régie à seule autonomie financière de l'abattoir à compter du 1^{er} décembre 1990,

VU le budget primitif de l'exercice 2010 de la Régie, adopté par délibération du Conseil de Communauté n°2009/0924 du 18 décembre 2009,

VU la nomenclature M 42 applicable à cette régie,

VU l'avis du Conseil d'Exploitation réuni le 24 décembre 2010,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à des virements de crédits et inscriptions nouvelles, aux fins d'admettre en non-valeur des créances irrécouvrables pour un montant de 16 644,99 euros,

DECIDE :

Article : il est décidé de procéder à des virements de crédits et inscriptions nouvelles suivant le tableau ci-dessous, en vue d'admettre en non-valeur des créances irrécouvrables :

CHAPITRES	ARTICLES	LIBELLES	CHARGES	PRODUITS
61	6181	DECHETS	- 16 644.99	
65	654	PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	+ 16 644.99	
TOTAL			0	0

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 21 janvier 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
8 FÉVRIER 2011

PUBLIÉ LE : 8 FÉVRIER 2011

M. CLAUDE SOUBIRAN

